



# ASSOCIATION GM COUNTRY

## Règlement intérieur

1.	Les personnes souhaitant s'inscrire doivent obligatoirement remplir le bulletin d'adhésion de l'Association. Un certificat médical certifiant l'aptitude à la pratique de la danse devra être fourni avant le 31 octobre de l'année en cours de l'inscription.
2.	GM Country accepte les enfants mineurs à partir de 8 ans. Ceux-ci restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.
3.	L'adhésion à la FSD est obligatoire et valable à compter du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 juin. La cotisation de l'adhésion ne saurait donner lieu à un remboursement même partiel, quel que soit le motif invoqué.
4.	La cotisation indiquée en clair sur le bulletin d'adhésion est reconnue acceptée une fois signé et remis à l'Association. <b>MODE DU REGLEMENT – Possibilité de régler en :</b> 3 chèques à l'inscription libellés à l'ordre de l'Association « GM Country » <i>1<sup>er</sup> chèque correspondant à la cotisation du premier trimestre (chèque encaissé début octobre)</i> <i>2 chèques correspondant aux règlements des activités pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres (encaissés respectivement début janvier et avril)</i> ----- Aucun remboursement ne sera consenti sauf cas de force majeure appuyée d'un justificatif ou toute autre raison jugée sérieuse par le bureau. Dans le cas où votre CE finance les cours, vous devez procéder au règlement et vous faire rembourser. Une attestation vous sera établie à cet effet.
5.	GM Country se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents à des fins de communication sur tout support que ce soit.
6.	Convocations Assemblées Générales : Quinze jours au moins avant la date fixée, le Président convoque les membres à jour de leur cotisation dans les locaux de l'association par affichage et tous moyens modernes à disposition pour les renseigner.. Le courrier électronique sera privilégié.
7.	Chaque adhérent est prié de respecter le créneau horaire de son groupe de niveau et d'arriver au moins 5 minutes avant le début des cours afin de se préparer et de ne pas gêner le début de la séance.
8.	Pendant les cours une tenue vestimentaire dans l'esprit country serait la bienvenue et appréciée. Les t-shirts et les chemises au logo de GM Country ne sont pas obligatoires, sauf lors des <b>démos</b> . Il est fortement déconseillé de porter des talons aiguilles ainsi que des tongs, claquettes ou tennis (Il est préférable d'avoir des chaussures fermées à semelles lisses afin de protéger les chevilles et les genoux)
9.	Les adhérents sont priés d'éteindre leur portable pendant toute la durée du cours afin de ne pas perturber le déroulement de celui-ci,
10.	Les animatrices sont les seules aptes à déterminer le niveau de chaque adhérent
11.	Les adhérents sont tenus de respecter et d'écouter l'animatrice, ainsi que de faire preuve d'assiduité afin de ne pas perturber les autres adhérents.
12.	L'animatrice est à votre écoute. Toute clarification concernant les danses, musiques, chorégraphies ou souhait spécifique doivent lui être demandés en priorité. Elle est là aussi pour recueillir vos commentaires, souhaits ou réclamations éventuels.
13.	Aucun objet ne doit encombrer le parquet de la salle. Les bouteilles d'eau ainsi que les affaires éventuelles devront être mises à l'écart
14.	GM Country ne saurait être tenue responsable des accidents éventuels qui peuvent survenir pendant les cours. Chaque adhérent doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations dans le cadre des cours.
15.	GM Country ne saurait être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'affaires personnelles
16.	Toute personne adhérent à GM Country accepte le règlement intérieur
17.	GM Country se réserve le droit de refuser ou d'exclure sur-le-champ toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement et à la tranquillité des soirées et des cours.
18.	Tout adhérent ne respectant pas ce règlement fera l'objet d'une sanction d'exclusion. Cette sanction pourra être temporaire ou définitive sur décision de GM Country.

### Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 16 des statuts de l'association.

Les jours, les heures, les prix, peuvent se trouver modifiés par des changements dus à l'évolution de l'association ou événement exceptionnel. Le nouveau règlement intérieur sera donné à tous les membres de l'association.

La Présidente